DU

PRINCIPE FÉDÉRATIF

ET

DE LA NÉCESSITÉ DE RECONSTITUER LE PARTI DE LA RÉVOLUTION

Pierre-Joseph PROUDHON

1863

AVANT-PROPOS

Quand, il y a quelques mois, à propos d'un article sur l'Italie dans lequel je défendais la fédération contre l'unité, les journaux belges m'accusèrent de prêcher l'annexion de leur pays à la France, ma surprise ne fut pas médiocre. Je ne savais auquel croire, d'une hallucination du public ou d'un guet-apens de la police, et mon premier mot fut de demander à mes dénonciateurs s'ils m'avaient lu; dans ce cas, si c'était sérieusement qu'ils me faisaient un pareil reproche. On sait comment se termina pour moi cette incroyable querelle. Je ne m'étais pas pressé, après un exil de plus de quatre ans, de profiler de l'amnistie qui m'autorisait à rentrer en France; je déménageai brusquement.

Mais lorsque, de retour au pays, j'ai vu, et sur le même prétexte, la presse démocratique m'accuser d'abandonner la cause de la Révolution, crier contre moi, non plus à l'annexionniste, mais à l'apostat, j'avoue que ma stupéfaction a été au comble. Je me suis demandé si j'étais un *Épiménide* **(*)** sorti de sa caverne après un siècle de sommeil, ou si par hasard ce n'était pas la démocratie française elle-même qui,

(*) Poète, philosophe et sorcier crétois, du 6ème siècle avant notre ère, dont on peut lire la morale suivante sur Wikipedia; *«Les passions: il ne faut pas les anéantir, mais les surveiller sans y apporter trop de contention. Il classe les passions selon deux catégories: agréables et pénibles. Pour lui, l'homme ne doit pas rechercher l'ataraxie, l'absence de passion, sinon ce serait un mortel repos. Il enseigne toutefois à prévenir l'excès. Ainsi il ne condamne pas la colère: c'est un mouvement naturel, que la Nature nous a donné dans sa sagesse; mais nous empêchons que la colère ne nous fasse faire des actions mauvaises et irréparables. La colère est bonne, puisqu'elle est un puissant ressort de la Nature, pour repousser sa propre destruction. De même la jalousie est bonne, la haine, etc... Ces passions sont bonnes dans une certaine mesure, il ne faut pas qu'elles blessent autrui ou soi-même. L'effet de la morale, relativement aux passions est d'aider les hommes à être hommes». (Note A.M.).*

emboîtant le pas du libéralisme belge, avait subi un mouvement rétrograde. Il me semblait bien que fédération et contre-révolution ou annexion étaient termes incompatibles; mais il me répugnait de croire à la défection en masse du parti auquel je m'étais jusqu'alors rattaché, et qui, non content de renier ses principes, allait, dans sa fièvre d'unification, jusqu'à trahir son pays. Devenais-je fou, ou le monde s'était-il à mon insu mis à tourner en sens contraire?

Comme le rat de Lafontaine, - *soupçonnant là-dessous encor quelque machine* **(*)**, - je pensai que le parti le plus sage était d'ajourner ma réponse et d'observer, pendant quelque temps, l'état des esprits. Je sentais que j'allais avoir à prendre une résolution énergique, et j'avais besoin, avant d'agir, de m'orienter sur un terrain qui, depuis ma sortie de France, me semblait avoir été bouleversé, et où les hommes que j'avais connus m'apparaissaient avec des figures étranges.

Où en est aujourd'hui le peuple français, me demandais-je? Que se passe-t-il dans les différentes classes de la Société? Quelle idée a germé dans l'opinion, et de quoi rêvé la masse? Où va la nation? Où est l'avenir? Qui suivons-nous, et par quoi jurons-nous?...

J'allais ainsi, interrogeant hommes et choses, cherchant dans l'angoisse et ne recueillant que des réponses désolées. Que le lecteur me permette de lui faire part de mes observations: elles serviront d'excuse à une publication dont j'avoue que l'objet est fort au-dessus de mes forces.

J'ai d'abord considéré la classe moyenne, ce qu'on appelait autrefois bourgeoisie, et qui ne peut plus désormais porter ce nom. Je l'ai trouvée fidèle à ses traditions, à ses tendances, à ses maximes, bien que s'avançant d'un pas accéléré vers le prolétariat. Que la classe moyenne redevienne maîtresse d'elle-même et du Pouvoir; qu'elle soit appelée à se refaire une Constitution selon ses idées et une politique selon son cœur, et l'on peut prédire à coup sûr ce qui arrivera. Abstraction faite de toute préférence dynastique, la classe moyenne reviendra au système de 1814 et de 1830, sauf peut-être une légère modification concernant la prérogative royale **(**)**, analogue à l'amendement fait à l'article 14 de la Charte, après la révolution de juillet. La monarchie constitutionnelle, en un mot, voilà quelle est encore la foi politique et le vœu secret de la majorité bourgeoise. Voilà la mesure de la confiance qu'elle a en elle-même; ni sa pensée ni son énergie ne vont au delà. Mais, justement à cause de cette prédilection monarchiste, la classe moyenne, bien qu'elle ait de nombreuses et fortes racines dans l'actualité, bien que, par l'intelligence, la richesse, le nombre, elle forme la partie la plus considérable de la nation, ne peut être considérée comme l'expression de l'avenir; elle se révèle comme le parti par excellence du statu quo, elle est le statu quo en personne.

J'ai jeté ensuite les yeux sur le gouvernement, sur le parti dont il est plus spécialement l'organe, et, je dois le dire, je les ai trouvés l'un et l'autre au fond toujours les mêmes, fidèles à l'idée napoléonienne, malgré les concessions que leur arrachent, d'un côté l'esprit du siècle, de l'autre l'influence de cette classe moyenne, en dehors de laquelle et contre laquelle aucun gouvernement n'est possible. Que l'Empire soit rendu à toute la franchise de sa tradition, que sa puissance soit égale à sa volonté, et demain nous n'aurons avec les splendeurs de 1804 et 1809 les frontières de 1812; nous reverrons le troisième Empire d'Occident avec ses tendances à l'universalité et son autocratie inflexible. Or, précisément à cause de cette fidélité à son idée, l'Empire, bien qu'il soit l'actualité même, ne peut pas se dire l'expression de l'avenir, puisqu'en s'affirmant comme conquérant et autocratique, il nierait la liberté, puisque lui-même, en promettant un couronnement à l'édifice, s'est posé comme gouvernement de transition. *L'Empire, c'est la paix,* a dit Napoléon-3. Soit; mais alors comment l'Empire n'étant plus la guerre, ne serait-il pas le statu quo?

J'ai vu l'Église, et je lui rends volontiers cette justice: elle est immuable. Fidèle à son dogme, à sa morale, à sa discipline, comme à son Dieu, elle ne fait de concession au siècle que sur la forme; elle n'en adopte pas l'esprit, elle ne marche point avec lui. L'Église sera l'éternité, si vous voulez, la plus haute formule du statu quo: elle n'est pas le progrès; elle ne saurait être l'expression de l'avenir.

De même que la classe moyenne et les partis dynastiques, de même que l'Empire et l'Église, la Démo-

(*) Dans *Le Chat et un vieux Rat,* de Jean de La Fontaine: - *Je soupçonne dessous encore quelque machine. - Rien ne te sert d'être farine; - Car, quand tu serais sac, je n'approcherais pas. - C'était bien dit à lui; j'approuve sa prudence: Il était expérimenté, - Et savait que la méfiance - Est mère de la sûreté. (Note A.M.).*

(**) Charte de 1814 - article 14: *Le Roi est le chef suprême de l'État, il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État.*
Charte de 1830 - article 14: *La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des Pairs et la Chambre des Députés. (Note A.M.).*

cratie est aussi du présent; elle en sera tant qu'il existera des classes supérieures à elle, une royauté et des aspirations nobiliaires, une Église et un sacerdoce; tant que le nivellement politique, économique et social ne sera pas accompli. Depuis la Révolution française, la Démocratie a pris pour devise: *Liberté, Égalité*. Comme, par sa nature et sa fonction, elle est le mouvement, la vie, son mot d'ordre était: *En avant!* La Démocratie pouvait donc se dire, et seule elle peut être l'expression de l'avenir; c'est, en effet, après la chute du premier Empire et lors de l'avènement de la classe moyenne, ce que le monde a cru. Mais pour exprimer l'avenir, pour réaliser les promesses, il faut des principes, un droit, une science, une politique, toutes choses dont la Révolution semblait avoir posé les bases. Or, voici que, chose inouïe, la Démocratie se montre infidèle à elle-même; elle a rompu avec ses origines, elle tourne le dos à ses destinées. Sa conduite depuis trois ans a été une abdication, un suicide. Sans doute elle n'a pas cessé d'être du présent: comme parti d'avenir, elle n'existe plus. La conscience démocratique est vide: c'est un ballon dégonflé, que quelques coteries, quelques intrigants politiques se renvoient, mais que personne n'a le secret de retendre. Plus d'idées: à leur place, des fantaisies romanesques, des mythes, des idoles. 89 est au rancart, 1848 aux gémonies. Du reste, ni sens politique, ni sens moral, ni sens commun; l'ignorance au comble, l'inspiration des grands jours totalement perdue. Ce que la postérité ne pourra croire, c'est que parmi la multitude de lecteurs que défraie une presse favorisée, il en est à peine un sur mille qui se doute, même d'instinct, de ce que signifie le mot de fédération. Sans doute, les annales de la Révolution ne pouvaient ici nous apprendre grand'chose; mais enfin l'on n'est pas le parti de l'avenir pour s'immobiliser dans les passions d'un autre âge, et c'est le devoir de la Démocratie de produire ses idées, de modifier en conséquence son mot d'ordre. La *Fédération* est le nom nouveau sous lequel la *Liberté, l'Égalité, la Révolution* avec toutes ses conséquences, ont apparu, en l'année 1859, à la Démocratie. Libéraux et démocrates n'y ont vu qu'un complot réactionnaire!...

Depuis l'institution du suffrage universel, la Démocratie, considérant que son règne était venu, que son gouvernement avait fait ses preuves, qu'il n'y avait plus à discuter que le choix des hommes, qu'elle était la formule suprême de l'ordre, a voulu se constituer à son tour en parti de statu quo. Elle n'est pas, tant s'en faut, maîtresse des affaires, que déjà elle s'arrange pour l'immobilisme. Mais que faire quand on s'appelle la Démocratie, qu'on représente la Révolution et qu'on est arrivé à l'immobilisme? La Démocratie a pensé que sa mission était de réparer les antiques injustices, de ressusciter les nations meurtries, en un mot, de refaire l'histoire! C'est ce qu'elle exprime par le mot *Nationalité* écrit en tête de son nouveau programme. Non contente de se faire parti de statu quo, elle s'est faite parti rétrograde. Et comme la *Nationalité,* telle que la comprend et l'interprète la Démocratie, a pour corollaire *l'Unité,* elle a mis le sceau à son abjuration, en se déclarant définitivement pouvoir absolu, indivisible et immuable.

La *Nationalité* et l'*Unité*, voilà donc quelle est aujourd'hui la foi, la loi, la raison d'État, voilà quels sont les dieux de la Démocratie. Mais la Nationalité pour elle n'est qu'un mot, puisque dans la pensée des démocrates elle ne représente que des ombres. Quant à l'Unité, nous verrons, dans le cours de cet écrit, ce qu'il faut penser du régime unitaire. Mais je puis dire en attendant, à propos de l'Italie et des remaniements dont la carte politique de ce pays a été l'objet, que cette unité pour laquelle se sont pris d'un si vif enthousiasme tant de soi-disant amis du peuple et du progrès, n'est autre chose, dans la pensée des habiles, qu'une affaire, une grosse affaire, moitié dynastique et moitié bancocratique, vernissée de libéralisme, couperosée de conspiration, et à laquelle d'honnêtes républicains, mal renseignés ou pris pour dupes, servent de chaperons.

Telle démocratie, tel journalisme. Depuis l'époque où je flétrissais, dans le *Manuel du spéculateur à la Bourse*, le rôle mercenaire de la presse, ce rôle n'a pas changé; elle n'a fait qu'étendre le cercle de ses opérations. Tout ce qu'elle possédait autrefois de raison, d'esprit, de critique, de savoir, d'éloquence, s'est résumé, sauf de rares exceptions, dans ces deux mots que j'emprunte au vocabulaire du métier: *Éreintement* et *Réclame*. L'affaire italienne ayant été commise aux journaux, ni plus ni moins que s'il se fût agi d'une société en commandite, ces estimables carrés de papier, comme une claque qui obéit au signal du chef, commencèrent par me traiter de mystificateur, de jongleur, de bourbonnien de papalin **(**)**, d'Erostrate **(***)**, de renégat, de vendu; j'abrège la kyrielle. Puis, prenant un ton plus calme, ils se mirent à rappeler que j'étais l'irréconciliable ennemi de l'Empire et de tout gouvernement, de l'Église et de toute religion, comme aussi de toute morale; un matérialiste, un anarchiste, un athée, une sorte de Catilina littéraire sacrifiant tout, pudeur

(*) Littéralement: *pouvoir bancaire; ou système où les banques ont le pouvoir politique et économique*. *(Note A.M.).*

(**) Vraisemblablement une francisation de l'expression: *«borbonico de papalin», tant italienne qu'espagnole,* pour partisan des Bourbons et du Pape; expression injurieuse pour désigner un royaliste. *(Note A.M.).*

(***) Manière intellectuelle de désigner: un incendiaire, qui incendie pour se rendre célèbre. Érostrate incendia le temple d'Artémis à Éphèse, l'une des *Sept merveilles* antique. *(Note A.M.).*

et bon sens, à la rage de faire parler de lui, et dont la tactique désormais éventée était, en associant sournoisement la cause de l'Empereur à celle du Pape, les poussant tous deux contre la démocratie, de perdre les uns par les autres tous les partis et toutes les opinions, et d'élever un monument à mon orgueil sur les ruines de l'ordre social. Tel a été le fond des critiques du *Siècle*, de *l'Opinion nationale*, de *la Presse*, de *l'Écho de la Presse,* de *la Patrie*, du *Pays,* des *Débats;* j'en omets, car je n'ai pas tout lu. On a rappelé, à cette occasion, que j'avais été la principale cause de la chute de la République; et il s'est trouvé des démocrates assez ramollis du cerveau pour me dire à l'oreille que pareil scandale ne se renouvellerait pas, que la démocratie était revenue des folies de 1848, et que le premier à qui elle destinait ses balles conservatrices, c'était moi.

Je ne voudrais point paraître attribuer à des violences ridicules, dignes des feuilles qui les inspirent, plus d'importance qu'elles n'en méritent; je les cite comme influence du journalisme contemporain et témoignage de l'état des esprits. Mais si mon amour-propre d'individu, si ma conscience de citoyen est au-dessus de pareilles attaques, il n'en est pas de même de ma dignité d'écrivain interprète de la Révolution. J'ai assez des outrages d'une démocratie décrépite et des avanies de ses journaux. Après le 10 décembre 1848, voyant la masse du pays et toute la puissance de l'État tournées contre ce qui me semblait être la Révolution, j'essayai de me rapprocher d'un parti qui, s'il était dépourvu d'idées, valait encore par le nombre. Ce fut une faute, que j'ai amèrement regrettée, mais dont il est encore temps de revenir. Soyons nous-mêmes, si nous voulons être quelque chose; formons, s'il y a lieu, avec nos adversaires et nos rivaux, des fédérations, jamais de fusions. Ce qui m'arrive depuis trois mois m'a décidé, et sans retour. Entre un parti tombé en romantisme, qui dans une philosophie du droit a su découvrir un système de tyrannie, et dans les manœuvres de l'agiotage un progrès; pour qui les mœurs de l'absolutisme sont vertu républicaine, et les prérogatives de la liberté une révolte; entre ce parti-là, dis-je, et l'homme qui cherche la vérité de la Révolution et sa justice, il ne peut y avoir rien de commun. La séparation est nécessaire, et, sans haine comme sans crainte, je l'accomplis.

Pendant la première révolution, les Jacobins, éprouvant de temps à autre le besoin de retremper leur société, exécutaient sur eux-mêmes ce qu'on appelait alors une épuration. C'est à une manifestation de ce genre que je convie ce qui reste d'amis sincères et éclairés des idées de 89. Assuré du concours d'une élite, comptant sur le bon sens des masses, je romps, pour ma part, avec une faction qui ne représente plus rien. Dussions-nous n'être jamais qu'une centaine, c'est assez pour ce que j'ose entreprendre. De tout temps la vérité a servi ses persécuteurs; quand je devrais tomber victime de ceux que je suis décidé à combattre, j'aurai du moins la consolation de penser qu'une fois ma voix étouffée ma pensée obtiendra justice, et que tôt ou tard mes propres ennemis seront mes apologistes.

Mais que dis-je? Il n'y aura ni bataille ni exécution: le jugement du public m'a d'avance justifié. Le bruit n'a-t-il pas couru, répété par plusieurs journaux, que la réponse que je publie en ce moment aurait pour titre: *Les Iscariotes!* **(*)**... Il n'est telle justice que celle de l'opinion. Hélas! ce serait à tort que je donnerais à ma brochure ce titre sanglant, pour quelques-uns trop mérité. Depuis deux mois que j'étudie l'état des âmes, j'ai pu m'apercevoir que si la démocratie fourmille de Judas, il s'y trouve bien davantage encore de saints-Pierre, et j'écris pour ceux-ci autant au moins que pour ceux-là. J'ai donc renoncé à la joie d'une vendetta; je me tiendrai pour très-heureux si, comme le coq de la Passion, je puis faire rentrer en eux-mêmes tant de faibles courages, et leur restituer avec la conscience l'entendement.

Puisque, dans une publication dont la forme était plutôt littéraire que didactique, on a affecté de ne pas saisir la pensée qui en était l'âme, je suis forcé de revenir aux procédés de l'école et d'argumenter dans les règles. Je divise donc ce travail, beaucoup plus long que je n'eusse voulu, en trois parties: la première, la plus importante pour mes ex-coreligionnaires politiques, dont la raison est en souffrance, aura pour objet de poser les principes de la matière; - dans la seconde, je ferai l'application de ces principes à la question italienne et à l'état général des affaires, je montrerai la folie et l'immoralité de la politique unitaire; - dans la troisième, je répondrai aux objections de ceux de Messieurs les journalistes, bienveillants ou hostiles, qui ont cru devoir s'occuper de mon dernier travail, et je ferai voir par leur exemple le danger que court la raison des masses, sous l'influence d'une théorie destructive de toute individualité.

Je prie les personnes, de quelque opinion qu'elles soient, qui, tout en rejetant plus ou moins le fond de mes idées, ont accueilli mes premières observations sur l'Italie avec quelque égard, de me continuer leur sympathie. Il ne tiendra pas à moi, dans le chaos intellectuel et moral où nous sommes plongés, à cette heure où les partis ne se distinguent, comme les chevaliers qui combattaient dans les tournois, que par la couleur de leurs rubans, que les hommes de bonne volonté, venus de tous les points de l'horizon, ne

(*) De Judas Iscariote, qui, dans la mythologie christienne, est celui des douze apôtres qui aida les Grands-prêtres à arrêter Jésus. *(Note A.M.).*

trouvent enfin une terre sacrée sur laquelle ils puissent au moins se tendre une main loyale et parler une langue commune. Cette terre est celle du Droit, de la Morale, de la Liberté, du respect de l'Humanité en un mot, dans toutes ses manifestations, Individu, Famille, Association, Cité; terre de la pure et franche Justice, où fraternisent, sans distinction de partis, d'écoles ni de cultes, de regrets ni d'espérance, toutes les âmes généreuses. Quant à cette fraction délabrée de la démocratie, qui a cru me faire honte de ce qu'elle appelle les applaudissements de la presse légitimiste, cléricale et impériale, je ne lui dirai pour le moment qu'un mot, c'est que la honte, si honte il y a, est toute pour elle. C'était à elle de m'applaudir: le plus grand service que je puisse lui rendre sera de le lui avoir prouvé.

CHAPITRE PREMIER:

Dualisme politique. - Autorité et Liberté: opposition et connexité de ces deux notions.

Avant de dire ce que l'on entend par fédération; il convient de rappeler en quelques pages l'origine et la filiation de l'idée. La théorie du système fédératif est toute nouvelle: je crois même pouvoir dire qu'elle n'a encore été présentée par personne. Mais elle est intimement liée à la théorie générale des gouvernements, parlons plus juste, elle en est la conclusion nécessaire.

Parmi tant de constitutions que la philosophie propose et que l'histoire montre à l'essai, une seule réunit les conditions de justice, d'ordre, de liberté et de durée hors desquelles la société et l'individu ne peuvent vivre. La vérité est une comme la nature: il serait étrange qu'il en fût autrement pour l'esprit et pour son œuvre la plus grandiose, la société. Tous les publicistes ont admis cette unité de la législation humaine, et, sans nier la variété des applications que la différence des temps et des lieux et le génie propre à chaque nation réclament; sans méconnaître la part à faire, en tout système politique, à la liberté, tous se sont efforcés d'y conformer leurs doctrines. J'entreprends de faire voir que cette constitution unique, que le plus grand effort de la raison des peuples sera d'avoir enfin reconnue, n'est autre que le système fédératif. Toute forme de gouvernement qui s'en éloigne doit être considérée comme une création empirique, ébauche provisoire, plus ou moins commode, sous laquelle la société vient s'abriter un instant, et que, pareille à la tente de l'arabe, on enlève le matin après l'avoir dressée le soir. Une analyse sévère est donc ici indispensable, et la première vérité dont il importe que le lecteur emporte de cette lecture la conviction, c'est que la politique, variable à l'infini comme art d'application, est, quant aux principes qui la régissent, une science de démonstration exacte, ni plus ni moins que la géométrie et l'algèbre.

L'ordre politique repose fondamentalement sur deux principes contraires, l'Autorité et la Liberté: le premier initiateur, le second déterminateur; celui-ci ayant pour corollaire la raison libre, celui-là la foi qui obéit.

Contre cette première proposition, je ne pense pas qu'il s'élève une seule voix. L'Autorité et la Liberté sont aussi anciennes dans le monde que la race humaine: elles naissent avec nous, et se perpétuent en chacun de nous. Remarquons seulement une chose, à laquelle peu de lecteurs feraient d'eux-mêmes attention: ces deux principes forment, pour ainsi dire, un couple, dont les deux termes, indissolublement liés l'un à l'autre, sont néanmoins irréductibles l'un dans l'autre, et restent, quoi que nous fassions, en lutte perpétuelle. L'Autorité suppose invinciblement une Liberté qui la reconnaît ou la nie; la Liberté à son tour, dans le sens politique du mot, suppose également une Autorité qui traite avec elle, la refrène ou la tolère. Supprimez l'une des deux, l'autre n'a plus de sens; l'Autorité, sans une Liberté qui discute, résiste ou se soumet, est un vain mot; la Liberté, sans une Autorité qui lui fasse contre-poids, est un non-sens.

Le principe d'Autorité, principe familial, patriarcal, magistral, monarchique, théocratique, tendant à la hiérarchie, à la centralisation, à l'absorption, est donné par la Nature, donc essentiellement fatal ou divin, comme l'on voudra. Son action, combattue, entravée par le principe contraire, peut indéfiniment s'étendre ou se restreindre, mais sans pouvoir s'annihiler jamais.

Le principe de Liberté, personnel, individualiste, critique; agent de division, d'élection, de transaction, est donné par l'Esprit. Principe essentiellement arbitral par conséquent, supérieur à la Nature dont il se sert, à la fatalité qu'il domine; illimité dans ses aspirations; susceptible, comme son contraire, d'extension et de restriction, mais tout aussi incapable que celui-ci de s'épuiser par le développement, comme de s'anéantir par la contrainte.

Il suit de là qu'en toute société, même la plus autoritaire, une part est nécessairement laissée à la Liberté;

pareillement en toute société, même la plus libérale, une part est réservée à l'Autorité. Cette condition est absolue; aucune combinaison politique ne peut s'y soustraire. En dépit de l'entendement dont l'effort tend incessamment à résoudre la diversité dans l'unité, les deux principes restent en présence et toujours en opposition. Le mouvement politique résulte de leur tendance inéluctable et de leur réaction mutuelle.

Tout cela, je l'avoue, n'a peut-être rien de bien neuf, et plus d'un lecteur va me demander si c'est tout ce que j'ai à lui apprendre. Personne ne nie ni la Nature ni l'Esprit, quelque obscurité qui les enveloppe; pas un publiciste qui songe à s'inscrire en faux contre l'Autorité ou la Liberté, bien que leur conciliation, leur séparation et leur élimination semblent également impossibles. Où donc me proposé-je d'en venir, en rebattant ce lieu commun?

Je vais le dire: c'est que toutes les constitutions politiques, tous les systèmes de gouvernement, la fédération y comprise, peuvent se ramener à cette formule, le Balancement de l'Autorité par la Liberté, et vice versa; c'est en conséquence que les catégories adoptées depuis Aristote par la multitude des auteurs et à l'aide desquelles les gouvernements se classent, les États se différencient, les nations se distinguent, monarchie, aristocratie, démocratie, etc..., ici la fédération exceptée, se réduisent à des constructions hypothétiques, empiriques, dans lesquelles la raison et la justice n'obtiennent qu'une satisfaction imparfaite; c'est que tous ces établissements, fondés sur les mêmes données incomplètes, différents seulement par les intérêts, les préjugés, la routine, au fond se ressemblent et se valent; qu'ainsi, n'était le mal-être causé par l'application de ces faux systèmes, et dont les passions irritées, les intérêts en souffrance, les amours-propres déçus s'accusent les uns les autres, nous serions, quant au fond des choses, très-près de nous entendre; c'est enfin que toutes ces divisions de partis entre lesquels notre imagination creuse des abîmes, toutes ces contrariétés d'opinions qui nous paraissent insolubles, tous ces antagonismes de fortunes qui nous semblent sans remède, trouveront tout à l'heure leur équation définitive dans la théorie du gouvernement fédératif.

Que de choses, direz-vous, dans une opposition grammaticale; *Autorité-Liberté!...* - Eh bien! oui. J'ai remarqué que les intelligences ordinaires, que les enfants saisissent mieux la vérité ramenée à une formule abstraite que grossie d'un volume de dissertations et de faits. J'ai voulu tout à la fois abréger cette étude pour ceux qui ne peuvent lire des livres, et la rendre plus péremptoire en opérant sur de simples notions. Autorité, Liberté, deux idées opposées l'une à l'autre, condamnées à vivre en lutte ou à périr ensemble: voilà , certes, qui n'est pas bien difficile. Ayez seulement la patience de me lire, ami lecteur, et si vous avez compris ce premier et très-court chapitre, vous m'en direz après votre sentiment.

CHAPITRE DEUXIÈME:

Conception à priori de l'ordre politique: régime d'autorité, régime de liberté.

Nous connaissons les deux principes fondamentaux et antithétiques de tout gouvernement: Autorité, Liberté.

En vertu de la tendance de l'esprit humain à ramener toutes ses idées à un principe unique, parlant à éliminer celles qui lui paraissent inconciliables avec ce principe, deux régimes différents se déduisent, à priori, de ces deux notions primordiales, selon la préférence ou prédilection accordée à l'une ou à l'autre: le régime d'autorité et le Régime de liberté.

En outre, la société étant composée d'individus, et le rapport de l'individu au groupe pouvant se concevoir, au point de vue politique, de quatre manières différentes, il en résulte quatre formes gouvernementales, deux pour chaque régime:

1- Régime d'Autorité. 1-1- Gouvernement de tous par un seul; - Monarchie ou Patriarcat;
1-2- Gouvernement de tous par tous; - Panarchie ou Communisme.
Le caractère essentiel de ce régime, dans ses deux espèces, est l'indivision du pouvoir.

2- Régime de Liberté. 2-1- Gouvernement de tous par chacun; - Démocratie;
2-2- Gouvernement de chacun par chacun; - Anarchie ou Self-government.
Le caractère essentiel de ce régime, dans ses deux espèces, est la division du pouvoir.

Rien de plus, rien de moins. Cette classification donnée à priori par la nature des choses et la déduction de l'esprit, est mathématique. En tant que la politique est censée résulter d'une construction syllogistique, comme le supposèrent naturellement tous les anciens législateurs, elle ne peut rester en deçà, ni aller au delà. Ce simplisme est remarquable: il nous montre dès l'origine, et sous tous les régimes, le chef d'État s'efforçant de déduire ses constitutions d'un seul élément. La logique et la bonne foi sont primordiales en politique: or, là est précisément le piège.

Observations:

1- Nous savons comment se pose le gouvernement monarchique, expression primitive du principe d'autorité. M. de Bonald nous l'a dit: c'est par l'autorité paternelle. La famille est l'embryon de la monarchie. Les premiers États furent généralement des familles ou tribus gouvernées par leur chef naturel, mari, père, patriarche, à la fin roi.

Sous ce régime, le développement de l'État s'effectue de deux manières: 1- par la génération ou multiplication naturelle de la famille, tribu ou race; 2- par l'adoption, c'est-à-dire par l'incorporation volontaire ou forcée des familles et tribus circonvoisines, mais de telle sorte que les tribus réunies ne fassent avec la tribu mère qu'une seule famille, une même domesticité. Ce développement de l'état monarchique peut atteindre des proportions immenses, allant jusqu'à des centaines de millions d'hommes, répandus sur des centaines de mille lieues carrées.

La panarchie, pantocratie ou communauté, se produit naturellement par la mort du monarque ou chef de famille, et la déclaration des sujets, frères, enfants ou associés, de rester dans l'indivision, sans faire élection d'un nouveau chef. Cette forme politique est rare, si tant est même qu'il y en ait des exemples, l'autorité y étant plus lourde et l'individualité plus accablée que sous aucune autre. Elle n'a guère été adoptée que par les associations religieuses, qui, dans tous les pays et sous tous les cultes, ont tendu à l'anéantissement de la liberté. Mais l'idée n'en est pas moins donnée à priori, comme l'idée monarchique; elle trouvera son application dans les gouvernements de fait, et nous devions la mentionner à tout le moins pour mémoire.

Ainsi la monarchie, fondée en nature, justifiée par conséquent dans son idée, a sa légitimité et sa moralité: et il en est de même du communisme. Mais nous verrons tout à l'heure que ces deux variétés du même régime ne peuvent, malgré leur donnée concrète et leur déduction rationnelle, se maintenir dans la rigueur de leur principe et la pureté de leur essence, qu'elles sont condamnées par conséquent à rester toujours à l'état d'hypothèse. De fait, malgré leur origine patriarcale, leur tempérament débonnaire, leur affectation d'absolutisme et de droit divin, la monarchie et la communauté, conservant dans leur développement la sincérité de leur type, ne se rencontrent nulle part.

2- Comment se pose à son tour le gouvernement démocratique, expression spontanée du principe de liberté? Jean-Jacques Rousseau et la Révolution nous l'ont appris: - Par la convention. Ici la physiologie n'est plus de rien: l'État apparaît comme le produit, non plus de la nature organique, de la chair, mais de la nature intelligible, qui est esprit.

Sous cet autre régime, le développement de l'État a lieu par accession ou adhésion libre. De même que les citoyens sont censés avoir tous signé le contrat, l'étranger qui entre dans la cité est censé y adhérer à son tour: c'est à cette condition qu'il obtient les droits et prérogatives de citoyen. Si l'État a une guerre à soutenir et devient conquérant, son principe le porte à accorder aux populations conquises les mêmes droits que ceux dont jouissent ses propres nationaux: ce que l'on nomme isonomie.

Telle était chez les Romains la concession du droit de cité. Les enfants eux-mêmes sont censés, à leur majorité, avoir juré le pacte; ce n'est pas en réalité parce qu'ils sont fils de citoyens qu'ils deviennent citoyens à leur tour, comme dans la monarchie les enfants du sujet sont sujets de naissance, ou comme dans les communautés de Lycurgue et de Platon ils appartenaient à l'État: pour être membre d'une démocratie, il faut, en droit, indépendamment de la qualité d'ingénu, avoir fait élection du système libéral.

La même chose aura lieu pour l'accession d'une famille, d'une cité, d'une province: c'est toujours la liberté qui en est le principe et qui en fournit les motifs.

Ainsi, au développement de l'état autoritaire, patriarcal, monarchique ou communiste, s'oppose le développement de l'état libéral, contractuel et démocratique. El comme il n'y a pas de limite naturelle à l'extension de la monarchie, ce qui dans tous les temps et chez tous les peuples a suggéré l'idée d'une monarchie

universelle ou messianique, il n'y a pas non plus de limite naturelle à l'extension de l'état démocratique, ce qui suggère également l'idée d'une démocratie ou république universelle.

Comme variété du régime libéral, j'ai signalé l'anarchie ou gouvernement de chacun par soi-même, en anglais, self-government. L'expression de gouvernement anarchique impliquant une sorte de contradiction, la chose semble impossible et l'idée absurde. Il n'y a pourtant à reprendre ici que la langue: la notion d'anarchie en politique, est tout aussi rationnelle et positive qu'aucune autre. Elle consiste en ce que, les fonctions politiques étant ramenées aux fonctions industrielles, l'ordre social résulterait du seul fait des transactions et des échanges. Chacun alors pourrait se dire autocrate de lui-même, ce qui est l'extrême inverse de l'absolutisme monarchique.

De même, au surplus, que la monarchie et le communisme, fondés en nature et en raison, ont leur légitimité et leur moralité, sans que jamais ils puissent se réaliser dans la rigueur et la pureté de leur notion; de même la démocratie et l'anarchie, fondées en liberté et en droit, poursuivant un idéal en rapport avec leur principe, ont leur légitimité et leur moralité. Mais nous verrons aussi qu'en dépit de leur origine juridique et rationaliste, elles ne peuvent pas davantage, en prenant de l'accroissement et se développant en population et territoire, se maintenir dans la rigueur et la pureté de leur notion, et qu'elles sont condamnées à rester à l'état de desiderata perpétuels. Malgré l'attrait puissant de la liberté, ni la démocratie ni l'anarchie, dans la plénitude et l'intégrité de leur idée, ne se sont constituées nulle part.

CHAPITRE TROISIÈME:

Formes du gouvernement.

C'est pourtant à l'aide de ces bilboquets métaphysiques qu'ont été établis dès le commencement du monde tous les gouvernements de la terre, et c'est avec cela que nous parviendrons à débrouiller l'énigme politique, pour peu que nous veillions nous en donner la peine. Que l'on me pardonne donc d'y insister, comme on fait avec les enfants à qui l'on enseigne les éléments de la grammaire.

Dans ce qui précède, on ne trouvera pas un mot qui ne soit de la plus parfaite exactitude. On ne raisonne pas autrement dans les mathématiques pures. Ce n'est pas dans l'usage des notions qu'est le principe de nos erreurs; c'est dans les exclusions que, sous prétexte de logique, nous nous permettons d'y faire dans l'application.

a- Autorité - Liberté: voilà bien les deux pôles de la politique. Leur opposition antithétique, diamétrale, contradictoire, nous est un sûr garant qu'un troisième terme est impossible, qu'il n'existe pas. Entre le oui et le non, de même qu'entre l'être et le non-être, la logique n'admet rien **(1)**.

b- La connexité de ces mêmes notions, leur irréductibilité, leur mouvement, sont également démontrés. Elles ne vont pas l'une sans l'autre; on ne peut ni supprimer celle-ci ou celle-là, ni les résoudre en une expression commune. Quant à leur mouvement, il suffit de les mettre en présence, pour que, tendant mutuellement à s'absorber, à se développer aux dépens l'une de l'autre, elles entrent aussitôt en action.

c- De ces deux notions résultent pour la société deux régimes différents, que nous avons nommés régime d'autorité et régime de liberté; chacun desquels peut revêtir ensuite deux formes différentes, ni moins ni plus. L'autorité n'apparaît dans toute sa grandeur que dans la collectivité sociale: par conséquent elle ne peut s'exprimer, agir, que par la collectivité même ou par un sujet qui la personnifie; semblablement, la liberté n'est parfaite que lorsqu'elle est garantie à tous, soit que tous aient part au gouvernement, soit que la charge n'en ait été dévolue à personne. Impossible d'échapper à ces alternatives: gouvernement de tous par tous ou gouvernement de tous par un seul, voilà pour le régime d'autorité; gouvernement en participation de tous par chacun ou gouvernement de chacun par soi-même, voilà pour le régime de liberté. Tout cela est fatal comme l'unité et la pluralité, le chaud et le froid, la lumière et les ténèbres. - Mais, me dira-t-on, n'a-t-on jamais vu le gouvernement être l'apanage d'une partie plus ou moins considérable de la nation, à l'exclusion du reste: *aristocratie* **(*)**, gouvernement des classes élevées; *ochlocratie* **(*)**, gouvernement de la plèbe; *oligarchie* **(*)**, gouvernement d'une faction?... L'observation est juste, cela s'est vu: mais ces gouvernements

(1) Le devenir n'est pas, quoi qu'en aient dit certains philosophes plus mystiques que profonds, un moyen terme entre l'être et le non-être; le devenir est le mouvement de l'être; c'est l'être dans sa vie et ses manifestations.

(*) Étymologiquement: domination des meilleurs; pouvoir de la foule; commandement d'un petit nombre.

sont des gouvernements de fait, œuvres d'usurpation, de violence, de réaction, de transition, d'empirisme, où tous les principes sont simultanément adoptés, puis également violés, méconnus et confondus; et nous en sommes présentement aux gouvernements à priori, conçus d'après la logique, et sur un seul principe.

Rien d'arbitraire, encore une fois, dans la politique rationnelle, qui tôt ou tard ne se doit pas distinguer de la politique pratique. L'arbitraire n'est le fait ni de la nature ni de l'esprit: ce n'est ni la nécessité des choses ni la dialectique infaillible des notions qui l'engendrent. L'arbitraire est fils, savez-vous de qui? Son nom vous le dit du libre *Arbitre*, de la *Liberté*. Chose admirable! Le seul ennemi contre lequel la Liberté ait à se tenir en garde, ce n'est pas au fond l'Autorité, que tous les hommes adorent comme si elle était la Justice; c'est la Liberté elle-même, liberté du prince, liberté des grands, liberté des multitudes, déguisée sous le masque de l'Autorité.

De la définition à priori des diverses espèces de gouvernements, passons maintenant à leurs formes.

On appelle formes du gouvernement, la manière dont se distribue et s'exerce le Pouvoir. Naturellement et logiquement ces formes sont en rapport avec le principe, la formation et la loi de chaque régime.

De même que le père dans la famille primitive, le patriarche dans la tribu, est à la fois maître de la maison, du chariot ou de la tente, *herus, dominus,* propriétaire du sol, des troupeaux et de leur croît, cultivateur, industriel, régisseur, commerçant, sacrificateur, guerrier; de même, dans la monarchie, le Prince est à la fois législateur, administrateur, juge, général, pontife. Il a le domaine éminent de la terre et de la rente; il est chef des arts et métiers, du commerce, de l'agriculture, de la marine, de l'instruction publique, investi de tout droit et de toute autorité. En deux mots, le roi est le représentant de la société, son incarnation; l'État, c'est lui. La réunion ou indivision des pouvoirs est le caractère de la royauté. Au principe d'autorité qui distingue le père de famille et le monarque, vient se joindre comme corollaire le principe d'universalité d'attributions. Un chef de guerre, comme Josué; un juge, comme Samuel; un prêtre, comme Aaron; un roi, comme David; un législateur, comme Moïse, Solon, Lycurgue, Numa, tous ces titres réunis dans la même personne: tel est l'esprit de la monarchie, telles sont ses formes.

Bientôt, par l'extension donnée à l'État, l'exercice de l'autorité dépasse les forces d'un homme. Le prince alors se fait assister par des conseillers, officiers ou ministres, choisis par lui, et qui agissent en son lieu et place, comme ses mandataires et fondés de pouvoir vis-à-vis du peuple. De même que le prince qu'ils représentent, ces envoyés, satrapes, proconsuls ou préfets, cumulent dans leur mandat tous les attributs de l'autorité. Mais il est entendu qu'ils doivent compte de leur gestion au monarque leur maître, dans l'intérêt et au nom duquel ils gouvernent, dont ils reçoivent la direction, et qui les fait surveiller eux-mêmes de manière à s'assurer toujours la haute possession de l'autorité, l'honneur du commandement, les bénéfices de l'État, et à se préserver de toute usurpation et de toute sédition. Quant à la nation, elle n'a pas droit de demander des comptes, et les agents du prince n'en ont point à lui rendre. Dans ce système, la seule garantie des sujets est dans l'intérêt du souverain, qui, du reste, ne reconnaît de loi que son bon plaisir.

Dans le régime communiste, les formes du gouvernement sont les mêmes, c'est-à-dire que le Pouvoir est exercé indivisément par la collectivité sociale de même qu'il l'était auparavant par le roi seul. C'est ainsi que dans les champs de mai des Germains le peuple entier, sans distinction d'âge ni de sexe, délibérait, jugeait; c'est ainsi que les Cimbres et les Teutons, accompagnés de leurs femmes, combattaient contre Marius: ne connaissant rien à la stratégie et à la tactique, qu'avaient-ils à faire de généraux? C'est par un reste de ce communisme qu'à Athènes les jugements au criminel étaient rendus par la masse entière des citoyens; c'est par une inspiration du même genre que la République de 1848 se donna neuf cents législateurs, regrettant de ne pouvoir réunir dans la même assemblée les dix millions d'électeurs, qu'il fallut se contenter de convoquer au scrutin. Les projets de législation directe, par oui et par non, proposés de nos jours, sont sortis de là.

Les formes de l'état libéral ou démocratique correspondent également au principe de formation et à la loi de développement de cet état; en conséquence, elles diffèrent radicalement de celles de la monarchie. Elles consistent en ce que le Pouvoir, au lieu d'être collectivement et indivisément exercé comme dans la communauté primitive, est réparti entre les citoyens, ce qui se fait de deux manières. S'il s'agit d'un service susceptible d'être matériellement partagé, comme la construction d'une route, le commandement d'une flotte, la police d'une ville, l'instruction de la jeunesse, on partage le travail par sections, la flotte par escadres ou même par navires, la ville par quartiers, l'enseignement par classes, sur chacun desquels on établit un entrepreneur, commissaire, amiral, capitaine ou maître. Les Athéniens avaient l'habitude, dans leurs guerres, de nommer dix ou douze généraux, dont chacun commandait pendant un jour à tour de rôle: usage qui paraîtrait aujourd'hui fort étrange; mais la démocratie athénienne ne supportait rien de plus. Si la fonction est

indivisible, on la laisse entière, et, ou bien l'on nomme plusieurs titulaires, malgré le précepte d'Homère qui dit que la pluralité des commandants est une mauvaise chose: c'est ainsi que là où nous n'envoyons qu'un ambassadeur, les anciens en expédiaient une compagnie; - ou bien l'on se contente, pour chaque fonction d'un seul fonctionnaire qui s'y attache et en fait peu à peu sa profession, sa spécialité: ce qui tend à introduire dans le corps politique une classe particulière de citoyens, à savoir les fonctionnaires publics. A partir de ce moment la Démocratie est en danger: l'État se distingue de la nation; son personnel redevient à peu près tel que sous la monarchie, plus dévoué au prince qu'à la nation et à l'État. En revanche, une grande idée a surgi, l'une des plus grandes de la science, l'idée de la Division ou Séparation des Pouvoirs. Grâce à cette idée, la Société prend une forme décidément organique; les révolutions peuvent se succéder comme les saisons, il y a en elle quelque chose qui ne périra plus, c'est cette belle constitution de la puissance publique par catégories, Justice, Administration, Guerre, Finances, Culte, Instruction publique, Commerce, etc...

L'organisation du gouvernement libéral ou démocratique est plus compliquée, plus savante, d'une pratique plus laborieuse et moins fulgurante que celle du gouvernement monarchique: elle est en conséquence moins populaire. Presque toujours les formes du gouvernement libre ont été traitées d'aristocratie par les masses, qui lui ont préféré l'absolutisme monarchique. De là, l'espèce de cercle vicieux dans lequel tournent et tourneront longtemps encore les hommes de progrès. Naturellement c'est en vue de l'amélioration du sort des masses que les républicains réclament des libertés et des garanties; c'est donc sur le peuple qu'ils doivent chercher à s'appuyer. Or, c'est toujours le peuple qui, par méfiance ou indifférence des formes démocratiques, fait obstacle à la liberté **(2)**.

Les formes de l'anarchie sont indifféremment, à la volonté de chaque individu, et dans la limite de ses droits, celles de la monarchie ou de la démocratie.

Tels sont, dans leurs principes et dans leurs formes, les quatre gouvernements élémentaires, donnés à priori dans l'entendement humain, pour servir de matériaux à toutes les constructions politiques de l'avenir. Mais, je le répète, ces quatre types, bien que suggérés par la nature des choses en même temps que par le sentiment de la liberté et du droit, ne sont point en eux-mêmes et selon la rigueur de leurs lois appelés à réalisation. Ce sont des conceptions idéales, des formules abstraites, d'après lesquelles vont se constituer empiriquement et d'intuition tous les gouvernements de fait, mais qui elles-mêmes ne sauraient passer à l'état de faits. La réalité est complexe de sa nature; le simple ne sort pas de l'idéal, n'arrive pas au concret. Nous possédons dans ces formules antithétiques les données d'une constitution régulière, de la future constitution de l'humanité; mais il faut que des siècles se passent, qu'une série de révolutions se déroule, avant que la formule définitive se dégage du cerveau qui la doit concevoir, et qui est le cerveau de l'humanité.

---

(2) Ce qu'il importe de bien retenir, c'est que les gouvernements se distinguent par leur essence, non par le titre donné au magistrat. Ainsi l'essence de la monarchie est dans l'indivision gouvernementale et administrative, dans l'absolutisme du prince, un ou collectif, et dans son irresponsabilité. L'essence de la démocratie, au contraire, est dans la séparation des pouvoirs, dans la distribution des emplois, le contrôle et la responsabilité. La couronne et l'hérédité elle-même ne sont ici que des accessoires symboliques. Sans doute c'est par le père-roi, par l'hérédité et par le sacre, que la monarchie se rend visible aux yeux: ce qui a fait croire au vulgaire que le signe manquant, la chose n'existait plus. Les fondateurs de la démocratie, en 93, crurent avoir fait merveille de couper la tête au roi, pendant qu'ils décrétaient la centralisation. Mais c'est une erreur qui ne doit plus tromper personne. Le conseil des dix, à Venise, était un vrai tyran, et la république un despotisme atroce. Au contraire, donnez un prince, avec titre de roi, à une république comme la Suisse: si la constitution ne change pas, ce sera comme si vous aviez mis un chapeau de feutre sur la statue de Henri-4.